

Charte d'utilisation des services multimédias de la médiathèque de Calmont.

Préambule

Nous avons le plaisir de pouvoir offrir l'accès à divers services de l'Internet, à des Cédéroms ainsi qu'aux logiciels Word - Excel – Publisher, et ce en complément des autres supports mis à disposition dans le cadre de la mission de diffusion et d'accès à la culture de la Médiathèque.

L'accès à Internet permet à tous nos usagers d'explorer des milliers de sources d'information. Cependant, ceux-ci doivent être avertis que certains documents peuvent contenir des éléments illégaux, diffamatoires, inexacts ou potentiellement choquants pour certaines personnes. La pertinence d'une information résulte de recoupements de plusieurs sources.

Afin de définir clairement les conditions d'utilisation, l'accès aux postes ne sera autorisé qu'aux personnes ayant lu et approuvé la présente charte.

I – Modalités de consultation

- ◆ L'accès aux postes multimédia est possible pendant les heures d'ouverture de la Médiathèque.
- ◆ L'utilisation d'Internet, des Cédéroms et des outils de bureautique est réservée aux abonnés de la Médiathèque. Toutefois les personnes non inscrites peuvent accéder aux postes multimédia après s'être acquitté d'une somme fixée en Conseil Municipal.
- ◆ L'utilisation de la borne multimédia nécessite une réservation préalable. L'utilisateur s'engage à prévenir dès que possible la Médiathèque en cas de désistement. Toutefois, la réservation devient facultative si le poste est disponible.
- ◆ L'utilisateur doit déposer sa carte de lecteur en cours de validité à la banque de prêt avant chaque utilisation. Il lui est demandé de fermer sa session lorsqu'il a terminé. La procédure à suivre sera indiquée par les bibliothécaires, la première fois.
- ◆ Afin de permettre l'accès au plus grand nombre et en cas de forte demande, seront prioritaires les usagers ayant préalablement réservé, puis ceux souhaitant utiliser les micros pour des recherches professionnelles ou scolaires. Le temps de consultation est limité à une heure par personne et par jour, toutefois, cette durée peut être allongée si une borne multimédia est disponible.
- ◆ Les enfants de moins de 10 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un parent, dans le but de lui faciliter l'utilisation de l'outil et de s'assurer du bon contenu des pages consultées.
- ◆ Les utilisateurs peuvent procéder à l'impression de documents recueillis sur informatique, après en avoir informé le personnel de la Médiathèque. Ces impressions sont réservées à un usage strictement privé. Les tarifs, identiques à ceux des photocopies, sont fixés en Conseil Municipal.
- ◆ Un casque est à la disposition des utilisateurs pour préserver la tranquillité des lieux.

II – Règles de consultation

La consultation des sites doit être conforme aux lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne humaine).

Les comportements suivants sont interdits :

- Accéder à des sites contraires à la loi notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales.
- Copier des logiciels ou Cédéroms
- Endommager l'équipement, les logiciels ou les données appartenant à la Médiathèque ou à d'autres personnes.
- Modifier les configurations d'un ordinateur ou d'un logiciel et contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel.
- Installer de nouveaux logiciels sur les ordinateurs.
- Ajouter des sites favoris à ceux déjà sélectionnés par les bibliothécaires
- Se livrer à des activités commerciales, incluant l'achat ou la vente de marchandises et donc divulguer sur le réseau des informations privées telles que numéro de téléphone, adresse, coordonnées bancaires...
- Outrepasser l'utilisation normale de votre boîte e-mail en transmettant des « Spam » (courriers non sollicités envoyés à de nombreuses personnes).

Rappel de sécurité : *il est fortement conseillé de supprimer les mails que vous recevez contenant des pièces jointes et dont vous ne connaissez pas le destinataire.*

- Copier illégalement des textes et images protégés par la loi sur le droit d'auteur.

Rappel du droit à la propriété intellectuelle : *l'utilisation des informations obtenues sur Internet est à usage strictement privé (sauf autorisation de l'auteur) et ne doit pas faire l'objet d'une diffusion auprès du public. Ainsi, dans le cadre d'un exposé, il est obligatoire de noter et de mentionner les références des sites Internet sur lesquels les informations utilisées ont été trouvées.*

- Utiliser Internet à des fins frauduleuses ou illégales (contrefaçon de marque, reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit - extrait musical, photographie, extrait littéraire... - ou d'une prestation de droits voisins - interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme - en violation des droits de l'auteur, du titulaire des droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle).
- Développer ou copier des programmes qui s'auto dupliquent (virus informatiques)
- Utiliser tout média de stockage extérieur sur les postes afin d'éviter la propagation de virus, sauf autorisation des Bibliothécaires qui vérifieront l'absence de virus sur le média de stockage. En revanche, si l'utilisateur veut utiliser une disquette, il peut s'en procurer auprès des bibliothécaires.
- Désactiver l'antivirus
- Le téléchargement de fichier est autorisé dans le respect des lois sur les droits de la propriété intellectuelle. Cette autorisation ne s'applique pas pour les fichiers audio et vidéo. Le téléchargement ne se fera que dans le fichier « Mes Documents » du poste utilisé. De plus, une fois par semaine, les fichiers seront supprimés pour éviter tout engorgement des postes. Si les sauvegardes ne sont pas effectuées à temps, les données seront définitivement perdues. Dans l'objectif du téléchargement l'utilisation de tout logiciel de Peer to Peer (Kaazaa, emule,...) est formellement interdite tout comme l'accès par FTP.
- Accéder aux forums de dialogue en direct.

III - Sanctions

De manière générale, l'administrateur a le droit de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques de la médiathèque. Il informera dans la mesure du possible les abonnés de toute intervention susceptible de perturber ou d'interrompre l'utilisation habituelle des moyens informatiques.

Le Maire et les Bibliothécaires se réservent le droit d'intervenir en cas de non-respect de cette charte ou de mauvais fonctionnement de cet espace multimédia. Les personnes incriminées pourront être exclues temporairement ou définitivement de l'espace multimédia.

IV - Analyse et contrôle de l'utilisation des ressources

Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, les échanges via le réseau Internet sont analysés, filtrés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée.

Toutes les données entrantes et sortantes sur le réseau de la médiathèque sont filtrées par un **pare-feu** logiciel. L'utilisateur accepte un contrôle à posteriori de l'utilisation de l'accès Internet.

Un logiciel de **contrôle parental** a été mis en place. Cependant, la garantie n'est pas absolue ; en effet, les filtres installés peuvent laisser passer des contenus offensants (*merci de nous signaler les sites concernés afin d'affiner la configuration de ce logiciel*) ou, au contraire, bloquer des sites parfaitement appropriés. Aussi, le personnel de la Médiathèque se réserve le droit de consulter à tout moment la liste des sites visités afin de vérifier le respect des règles de la présente charte.

Fait à Calmont, le 04 mars 2005

Le Maire,
Christian VERGNES.

Je soussigné(e)..... autorise mon enfant

Nom : Prénom : à utiliser les postes multimédias (Internet - Cédéroms - outils de bureautique) et certifie avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des services multimédias de la Médiathèque de Calmont. Toute infraction à cette charte supprimera le droit d'accès de aux postes multimédias.

Fait à Calmont, le

Signature

Je soussigné(e).....

Certifie avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des services multimédias de la Médiathèque de Calmont et m'engage à la respecter. Toute infraction à cette charte supprimera mon droit d'accès aux postes multimédias.

Fait à Calmont, le

Signature